



Le Rheu, le 6 Décembre 2018

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE VETERANS

Cette compétition se déroulera à **RENNES – Salle Rapatel – 3, rue Rapatel – 35200 RENNES** le **dimanche 10 février 2019.**

Horaire Général

V1-V2-V4 : Pointage 8h30, début de compétition : 9h00
V3-V5 masculins : Pointage 10h00, début de compétition : 10h30
Féminines: Pointage 10h00, début de compétition : 10h30

En cas de retard ou d'imprévu téléphonez au 07.81.80.05.66 **par SMS uniquement** (48 heures avant la compétition) ou au 06.83.01.80.77.

Si empêchement le jour même, contactez Jacques SORIEUX (juge-arbitre) au 06.18.17.63.23.

Cette compétition est qualificative pour le championnat de France qui se déroulera du 20 au 22 avril 2019 à STE GENEVIEVE DES BOIS (91).

Déroulement de la compétition : Pause repas à 12H30 et reprise à 14h00. Les éliminés (ées) des 1ers tours participeront à la coupe de RENNES (consolante), les inscriptions se feront sur place dès 11 heures.

Remise des récompenses : elle aura lieu à la fin de la compétition et les récompenses ne seront remises qu'aux joueuses et joueurs effectivement présents sur le podium. Aucune récompense ne sera remise avant.

Un repas chaud sera servi le midi aux personnes ayant réservé sur le bulletin d'engagement pour un montant de 16.00 € (voir fiche jointe). Ces repas seront à payer sur place le jour de la compétition.

Nous comptons vivement sur votre présence.

Pour nous permettre l'organisation de cette journée, **que vous soyez qualifiés ou sur liste d'attente**, vous voudrez bien nous retourner au siège de la Ligue de Bretagne de Tennis de Table, Le Bourg Nouveau – 3, rue des Orchidées, 35650 LE RHEU, le bulletin d'engagement **pour le 15 janvier 2019 au plus tard.**

Passé cette date, il sera procédé au remplacement des joueuses et des joueurs qualifiés n'ayant pas répondu.

Cordialement,

Marie Claude PENNEC
Déléguée Vétérans

N.B. *Tout qualifié ayant confirmé sa participation aux championnats de Bretagne, se verra, en cas de forfait non excusé 48H00 avant l'épreuve, infliger une pénalité financière de 30,00 € (en cas d'accident ou d'événement de force majeure survenu pendant ces 48H00, le joueur doit justifier son absence par courrier auprès de la LBTT dans les 72H00).*

Diffusion : Joueurs (S/C Correspondants clubs), Bureau LBTT, Comités Départementaux, Club organisateur, Juge-arbitre